

Communiqué de presse : l'Enseignement à distance organisé en E-learning (EAD/E-learning)

Que ce soit pour préparer un jury ou pour bénéficier de soutien scolaire, l'EAD/E-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles propose des cours en ligne interactifs avec un tutorat individualisé effectué par des enseignants.

Les modules de cours interactifs de l'EAD/E-learning (*unités courtes, contenus multimédias, activités avec feedbacks immédiats, devoirs déposés et corrigés en ligne...*) sont basés sur les programmes officiels de l'enseignement primaire et secondaire de plein exercice organisé par la Communauté française. Ils se trouvent sur une plateforme de formation en ligne accessible toute l'année. Les apprenants y sont accompagnés individuellement par des enseignants ayant les titres pédagogiques requis.

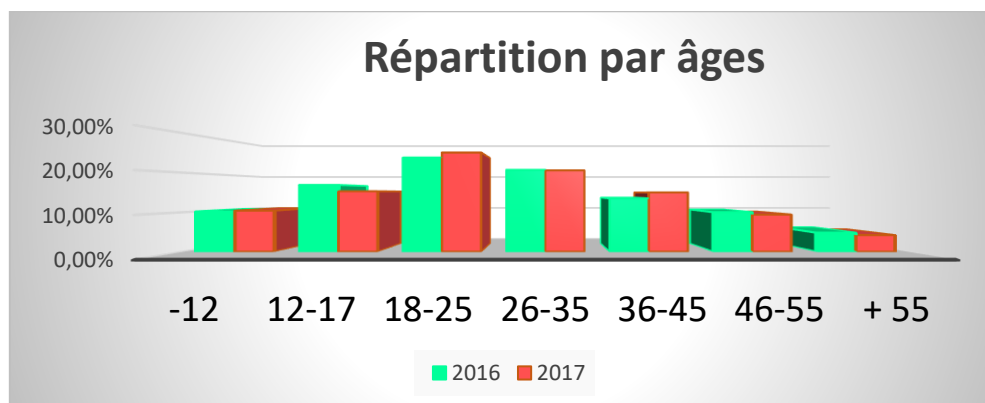
L'EAD/E-learning remet des attestations de suivi mais ne délivre pas de diplôme. Il s'agit d'un enseignement non certificatif, d'un enseignement préparatoire aux épreuves organisées par ailleurs : jurys, écoles...

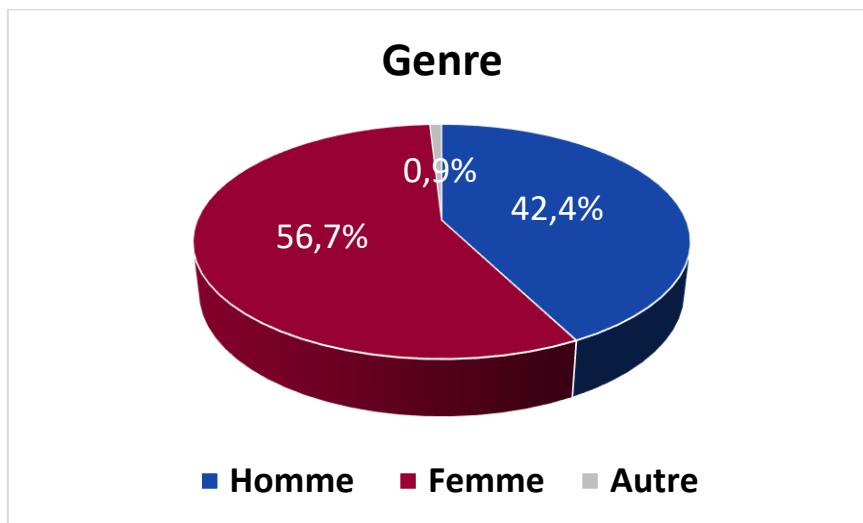
Grâce à son enseignement flexible qui s'adapte aux besoins de l'apprenant et à ses coûts réduits, l'EAD/E-learning est accessible à tous.

L'offre variée de l'EAD/E-learning répond aux besoins d'un public de jeunes poursuivant un enseignement à domicile ou assimilé (hospitalisation, voyages, sportifs de haut niveau...) ou d'adultes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas intégrer un enseignement en présentiel (compatibilité avec activité professionnelle et/ou privée...).

Les cours de l'EAD/E-learning s'adressent également aux élèves qui souhaitent bénéficier d'un soutien scolaire ou d'un dépassement/approfondissement de matières.

En juin 2019, plus de 7.000 apprenants sont inscrits à l'EAD/E-learning. Parmi ceux-ci, on retrouve tous les âges (5 ans et demi à 99 ans), tous les profils socio-économiques et tous les niveaux de formation préalables.





Les inscriptions peuvent être réalisées à tout moment de l'année via le catalogue en ligne sur www.elearning.cfwb.be.

Des conseillers en orientation accompagnent et assurent le suivi des candidats dans leur processus d'inscription et leur parcours d'apprentissage.

Le droit d'inscription annuel est de 27€ (quel que soit le nombre de modules de cours suivis) et des exemptions sont prévues pour :

- les mineurs d'âge inscrits dans un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ou qui ne peuvent l'être en raison d'un cas de force majeure ;
- les chômeurs complets indemnisés;
- les personnes handicapées;
- les candidats réfugiés résidant en Belgique;
- les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ;
- les personnes incarcérées.

Contacts :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

Service Presse / Communication :

age.presse@cfwb.be

02 690 80 31